

ASSEMBLEE GENERALE du 7 OCTOBRE 2010

# Rapport moral

Comme vous le savez, nous célébrons, par cette Assemblée Générale 2010, le 60ème anniversaire de notre Mutuelle. Nous avons devant nous une journée intense et chargée. Prenant la parole au début de cette séance, je ne voudrais pas que votre patience soit déjà mise à l'épreuve, mais ce rapport moral faisant partie intégrante de nos débats, il convient donc d'en passer par là, et - vous n'en serez pas étonnés - j'ai tout de même quelques petites choses à vous dire...

L'année 2010 a été riche en événements nouveaux pour notre Mutuelle : Il convient de les rappeler, même si nous le faisons brièvement. Tout d'abord, un nouveau Conseil s'est mis en place, un nouveau Bureau également, avec à sa tête un nouveau Président en la personne du Père Emmanuel BOUDET dont l'énergie et la fougue nous bousculent et nous entraînent. Sachez que nous n'avons tous qu'un souhait : celui de vous servir et de mettre au point, en les renouvelant, en les adaptant, les principes qui ont toujours été les nôtres : l'attention à chacun et le partage équitable entre tous.

Cette année encore, nous avons pu mettre en place 7 réunions régionales, toujours très appréciées par les membres des comités de gestion, les responsables de contrats, et les secrétaires de sections. Au cours de ces journées, si nous vous avons apporté des éclairages sur les questions que vous pouvez vous poser, nous avons aussi pris en compte certaines suggestions d'améliorations de prestations, en vue de mieux répondre aux besoins des adhérents. C'est ainsi que, dès le 1er Juillet dernier, nous avons amélioré les remboursements de l'orthopédie, à la satisfaction d'un grand nombre d'entre vous. D'autres renforcements concernant les remboursements vont être mis en place pour l'année 2011, et vous serez amenés à voter ceux-ci au cours de cette Assemblée. Sachez que cela n'est pas fait au hasard, mais votre Conseil essaie d'être attentif aux diverses suggestions qui viennent des adhérents, et entend bien répondre dans le détail aux besoins de chacun, en tenant compte de la conjoncture actuelle.

Egalement au cours de cette année 2010, une mesure adoptée vis-à-vis des cotisations de l'exercice, à savoir une réduction annuelle de 20 € accordée à chacun des adhérents, a été accueillie avec unanimité par tous ! En effet, aucun d'entre vous n'a émis la moindre réticence à ce sujet ! Cela a été possible parce que, lors de la précédente Assemblée, vous aviez accepté la délibération d'adapter les cotisations en cours d'année, si votre Conseil d'Administration en constatait l'utilité.



Cette mesure vous montre à quel point nous essayons d'être attentifs à l'esprit de service et de partage qui demeure premier dans notre Mutuelle. Elle montre aussi la bonne santé financière de celle-ci, la sagesse et la prudence des adhérents permettent toujours un ajustement en faveur de nos frères et soeurs malades qui, déjà éprouvés dans leur corps, ont bien besoin de notre sollicitude fraternelle.

Pour en venir maintenant avec les prévisions 2011, vous aurez remarqué la stagnation de la plupart des cotisations ; certaines garanties même, parce qu'elles se sont soldées par un excédent conséquent, voient baisser leur tarif. Dès les semaines suivant l'Assemblée, vous serez amenés à revoir vos choix de garanties pour l'exercice qui vient, et cela permettra à certains diocèses et instituts de modifier, pour une meilleure couverture de leurs adhérents, les prestations dont ils ont besoin. Deux bonnes nouvelles donc : garanties augmentées avec des tarifs pratiquement inchangés. Nous souhaitons que ces mesures soient bénéfiques pour le plus grand nombre d'entre vous.

Cela m'amène à rappeler la solidarité intergénérationnelle et intercongrégationnelle que nous essayons de pratiquer depuis le début de notre Mutuelle ; en clair, cela veut dire l'égalité de la cotisation pour les adhérents jeunes et pour les adhérents âgés. Certains diocèses ou instituts, ayant le bonheur d'avoir en leurs effectifs, plus d'éléments jeunes que de personnes âgées (Ils sont - hélas ! - peu nombreux !) se sentent ainsi pénalisés au plan financier. La richesse de leurs effectifs, en âge, se retrouve comme une charge, parfois trop lourde à supporter, d'où leur non-adhésion à la Mutuelle, et même parfois, leur retrait pur et simple. A travers les différents renforts, les possibilités de "collèges", nous avons déjà fait un pas important pour réduire ces "différences", mais nous ne pouvons rester sourds à des demandes qui, au premier abord, semblent légitimes. Cette façon de faire : égalité des cotisations, est aussi une marque de notre Mutuelle, l'exemple d'une Eglise de France solidaire à travers ses prêtres et ses membres religieux. Notre réflexion doit tenir compte de tous ces éléments si l'on veut rester cohérents. Nous ne pouvons faire comme si cette question ne nous concernait pas, mais aussi nous devons rester vigilants, afin que personne ne se sente lésé, d'une part, mais que chacun fasse tout ce qu'il peut pour l'autre, d'autre part. Ne pas considérer d'abord son avantage, même au plan d'un diocèse ou d'un institut, mais s'interroger sur sa réelle participation à la solidarité de l'ensemble. Là encore, le témoignage solidaire de l'Eglise de France peut être un exemple probant pour nos contemporains. La question demeure : jusqu'où s'engager dans le partage fraternel ? Chaque mot porte : engagement - partage - frères. Réfléchissons souvent à ce que nous voulons être, faisons en sorte que nos vies soient vraiment le reflet de nos paroles, soyons conformes à l'évangile du Christ.

Pour aider les uns et les autres à subvenir à leurs dépenses de santé, nous avons la chance de pouvoir recourir aux fonds d'entraide. Encore et toujours, j'insiste sur ce point, car si certaines sections ont pris "l'habitude" de solliciter ces fonds, d'autres ne le font pas suffisamment. Ces "réserves" sont là pour aider les adhérents, tous les adhérents, et nous envisageons, dans un avenir plus ou moins immédiat, de faciliter la possibilité d'accès à chaque diocèse ou institut, pour un meilleur recours à ces aides. Une étude se met en place à ce sujet, et nous vous en reparlerons certainement au cours de cette Assemblée.



D'autres innovations se font jour pour cette année 2011 : un nouveau logo, et un nouveau site informatique permettant davantage de lisibilité à notre Mutuelle, une meilleure connaissance pour ceux et celles qui voudraient adhérer et un outil plus performant pour les adhérents et les secrétariats de sections.

Un nouveau régime également : destiné aux novices et séminaristes, ce qui devrait permettre aux instituts et diocèses d'assurer, dans des conditions adaptées, les membres jeunes dont la couverture peut poser financièrement une difficulté. Des cotisations vraiment peu élevées, assorties de garanties adaptées, devraient être attractives et utiles, pour un meilleur service mis à disposition de ces futurs prêtres ou religieux et religieuses.

Parvenue à ce stade, il me semble vous avoir dit le principal, et de l'année écoulée, et des prévisions pour celle qui vient. Rappelons notre reconnaissance envers les directeurs et le personnel du Siège, si souvent mis à contribution et dont les réponses à nos demandes sont toujours rapides, effectives, et aimables, ce qui réunit des qualités fort appréciables. Qu'ils en soient vivement remerciés !

Et puisque nous fêtons les 60 ans de notre Mutuelle, je lui exprime mes félicitations et lui souhaite une vie heureuse et féconde pour les soixante années à venir, toujours prête à servir les adhérents que vous êtes, en vous remerciant également de mettre votre enthousiasme, votre dynamisme au service de ceux et celles qui comptent sur vous avec assurance.

*Soeur Marie-Hélène Delmotte  
Fille de la Charité  
Secrétaire Générale de la Mutuelle Saint-Martin*